

PUBLIC VISE

Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait.

L'encadrant de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à préserver la santé et assurer la sécurité des travailleurs, mettre en œuvre l'organisation prévue, maîtriser la sécurité et le déroulement des travaux, de l'installation au repli des travaux, en référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières ou d'éléments nouveaux.

PRE REQUIS

Etre en possession d'une attestation de compétence en cours de validité

Etre âgé de plus de 18 ans.

Maîtriser la langue française.

Pour les salariés en activité :

Etre titulaire d'une attestation médicale au poste de travail avec un suivi individuel renforcé (SIR)

Pour les stagiaires sans

activités en amiante: Etre

titulaire d'une attestation médicale du médecin traitant autorisant le port de protection respiratoire (APR)

DUREE : 2 jours – 14 heures

PRIX : Nous consulter

Nombre de participants maximum : 10

**PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE A 3 ANS
ENCADRANT DE CHANTIER **SS3****

SELON LES DEFINITIONS DE L'ARRETE DU 23 FEVRIER 2012

Travaux de retrait et d'encapsulage

Activité relevant de l'article R 4412-125 du code du travail

Objectifs pédagogiques :

1. Permettre à tout travailleur d'assimiler les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement.
2. Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante le concernant.
3. Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues par l'encadrement technique.
4. Transmettre aux opérateurs l'ensemble des informations participant à la démarche de prévention du risque amiante.

Méthode et moyens pédagogiques :

Apport théorique, diaporamas, études de cas pratique, mise en situation sur la plateforme pédagogique, remise d'un classeur technique.

Formation animée par des formateurs titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'INRS.

Contrôle des acquis :

A l'issue de la formation, chaque participant suivra des épreuves – 10 minutes de QCM et 3 heures de mise en situation pratique sur chantier fictif, visant à évaluer les compétences acquises durant sa formation.

Qualification obtenue

En fonction des résultats obtenus aux différents tests, une attestation de compétence sera délivrée conformément à l'arrêté du 23 février 2012. Dans le cas contraire, il sera seulement remis une attestation de formation.

Conformément à la réglementation, l'attestation de compétence délivrée aura une durée de validité de 3 ans.

Siège : ZA DU POLEN

76710 ESLETTES

Agence : 220 Route Nationale

62113 VERQUIGNEUL

Tél : 02.35.92.99.77

Formation@atek-conseil.fr

✓DIAGNOSTIC

✓FORMATION

✓INGENIERIE

✓MESURE

Programme

1. Présentation et accueil
2. Présentation des évolutions réglementaire et technique, et leurs influences sur les themes concernés
3. Etude de cas pratique visant à faciliter la réactualisation des compétences
4. Tests Finaux